

Le musulman agresseur de Finkielkraut devant la justice... silence médiatique !

écrit par Antiislam | 24 mai 2019



Tant que les agresseurs de Finkielkraut étaient potentiellement d' « extrême-droite », les médias ont largement développé l'affaire :

Maintenant qu'il est acquis que ce sont des musulmans, fanatisés par l'idée d'asservir la France , « La France elle est à nous ! », les médias, dans leur ensemble, sont d'une pudeur de violette sur les suites de cette agression.

Avez-vous, cher lecteur, vu dans les médias de grande diffusion, un reportage sur le procès de cette brute musulmane, procès qui a eu lieu, il y a deux jours ?

Voici, l'article de l' « Express », extrêmement inquiétant, une fois de plus, sur l'état des banlieues islamisées de France :

(En orange, mes commentaires), et il faut avoir à l'esprit ces précisions de Pikachu :

INFO COMPLÉMENTAIRE :

on est en face d'une réécriture politiquement correcte de l'histoire, le vrai nom de cet homme est Weller-Boudida. C'est son vrai nom, tel qu'on le voit apparaître ici par exemple : <https://dirigeant.societe.com/dirigeant/Benjamin.WELLER-BOUDIDA.22904286.html>

Le Boudida a été escamoté ? Pour quelle raison à votre avis ???

De même, on le présente comme converti ☐

C'est drôle, son père est musulman, il est donc musulman par filiation, c'est ainsi que fonctionne l'islam. Pourquoi se convertirait-il donc à l'islam alors qu'il est déjà musulman ???

Bref, vous avez compris :: on a voulu dédouaner un musulman du crime d'antisémitisme pour le coller à un « bon alsacien de souche »...

Après [David et Amandine](#), on a donc Weller l'Alsacien de souche...

Et quand son appartenance au salafisme est avérée, on vous le convertit à postériori, pour sauvegarder les apparences du FDS antisémite.

En correctionnelle à Paris, le Mulhousien (NDLR:oui « mulhousien » c'est cela, quand les médias cesseront-ils de nous humilier par leurs mensonges ?) prévenu d'injures antisémites s'est expliqué face à l'académicien philosophe, sa victime. Une audience très tendue.

Mercredi 22 mai, c'est un procès hors norme (NDLR :

l'idéologie de ce barbu est la norme dans les banlieues envahies par l'islam) sur la question de l'antisémitisme et de l'antisémitisme qui s'est déroulé.

Au palais de justice de Paris, les juges ont fait revivre la scène devenue virale du 16 février où le célèbre philosophe a subi des insultes racistes en marge d'une manifestation des gilets jaunes.

Sur le banc des prévenus, Benjamin Weller, 36 ans, né à Constantine (Algérie), se présente avec une barbe bien taillée, des cheveux rasés très courts.

Il apparaît calme, plutôt penaud (NDLR: la suite de l'article montre, au contraire, qu'il est plein de sa soif de domination).

De l'autre côté de la salle d'audience spécialisée dans les infractions de presse, le philosophe Alain Finkielkraut, 69 ans, est présent aux côtés de son épouse avocate.

Il trépigne d'impatience, parlant sans cesse.

Il a visiblement hâte d'exprimer ce qu'il a ressenti le 16 février dernier.

En préalable, il confirme à la barre refuser de se constituer partie civile donc ne pas solliciter des dommages et intérêts pour le préjudice qu'il a subi. (NDLR: c'est un tort : ce type de brutes n'hésite pas à menacer, à violenter, à tuer . Il faut les contrer partout et toujours où c'est possible. Reculer devant elles, qui ne connaissent que le rapport de force du djihad, est une erreur.)

« Une petite foule voulait en découdre avec moi. »

Le président d'audience Thomas Rondeau invite l'académicien à se souvenir du moment où il sort d'un taxi près du Boulevard Montparnasse occupé par des gilets jaunes.

L'écrivain dit aux magistrats avoir bien identifié le comportement du prévenu, assis tout près de lui :

« Il avait le visage déformé par la haine. Quand il me lance « Dieu, il va te punir », c'est un appel au meurtre.

Sans l'intervention des policiers, un mini-pogrom aurait pu se produire. »

Le magistrat qui dirige les débats procède ensuite à un premier interrogatoire du prévenu sur le déroulé des faits, qui n'ont pas duré plus de quelques minutes, où il lance notamment : « sale race », « grosse merde », « sioniste de merde ».

Weller : « Les gilets jaunes luttent contre les sionistes »

Le président : « *Vous revêtiez un gilet jaune. Pourquoi basculez-vous dans des propos qui n'ont rien à voir avec des revendications sociales ?* »

Le prévenu : « *Je soutiens la cause palestinienne, je suis antisioniste, j'ai mes opinions.*»

Le président : « *Mais les slogans des gilets jaunes n'ont aucun rapport avec la Palestine.* »

Le prévenu, après un long silence, pendant lequel ses deux avocats se rapprochent de lui : « *Le sionisme a une influence, car le lobby sioniste dirige la France, donc les gilets jaunes luttent contre les sionistes.* »

Le président : « *Comment définissez-vous le sionisme ?* »

Le prévenu : « *C'est l'extrême-droite d'Israël contre les Palestiniens. C'est du racisme qui fait du mal à tout le monde.*»

Le président : « *Vous vouliez débattre de vos idées avec*

Monsieur Finkielkraut ? »

Le prévenu : « On ne peut pas dialoguer avec cette personne, donc j'ai juste voulu lui faire entendre mes opinions. »

Le président : « C'est une singulière façon d'exprimer son opinion. »

La procureure : « Il a un discours hostile aux juifs »

Afin que la scène soit parfaitement ressentie à l'audience, le président fait descendre un grand écran derrière lui.

Et l'on voit la vidéo de Yahoo actualités où Benjamin Weller apostrophe Alain Finkielkraut avec une très grande excitation.

« Pourquoi hurlez-vous à Monsieur Finkielkraut « La France est à nous »? », demande au prévenu un des deux magistrats assesseurs.

« »Nous« , répond-il, c'est le peuple, sauf les haineux et les racistes, comme Alain Finkielkraut, qui distille la haine en France. »

« Et vous étiez sans haine? », l'interpelle le juge. « Je me suis exprimé avec énervement et passion. »

« Le barbare, c'est d'abord l'homme qui croit à la barbarie », a affirmé la représentante du parquet de Paris dans son réquisitoire, en citant une phrase de Claude Lévi-Strauss.

« Avec un discours de haine, Benjamin Weller manifeste un extrémisme antisémite, même si son antisémitisme est dissimulé. En critiquant un lobby sioniste qui dirigerait la France, le prévenu vise un lobby juif, donc il a un discours hostile aux juifs. »

Pour la procureure, l'injure à caractère antisémite est constituée et elle requiert six mois de prison avec sursis.

Me Elhamamouchi : « Ce n'est pas un Dieudonné de banlieue »

« En lui lançant « grosse merde », mon client a injurié Monsieur Finkielkraut, c'est incontestable, plaide Me André Chamy, du barreau de Mulhouse.

Mais, ce n'est pas de l'antisémitisme. » « Lorsqu'il le traite de « sale race », ce n'est pas malin, certes, mais il ne s'agit que d'une expression fréquemment utilisée par les jeunes, poursuit Me Ouadie Elhamamouchi, son second avocat, du barreau de Bobigny.

(NDLR : justement c'est bien le problème maître « petit-Mamamouchi », les médias nous présentent les banlieues de l'islam comme les « pôvres » victimes du racisme alors qu'elles en sont les principales productrices en France).

Mon client s'en prend à la race des intellectuels, alors qu'il ne connaît ni la religion ni l'origine de Monsieur Finkielkraut. »

Et le juriste d'affirmer que si Benjamin Weller n'était pas un gilet jaune porteur de keffieh, il n'aurait pas été renvoyé en correctionnelle.

« C'est le coupable idéal, alors que ce n'est pas un Dieudonné de banlieue. »

Et de conclure à l'adresse des trois magistrats: « Ne baissez pas le pouce comme le veut la plèbe médiatique. »

(NDLR: les médias sont, largement, tes complices, petit-Mamamouchi, alors ne les insulte pas trop ! La « plèbe », nous voyons trop bien où elle est dans cette affaire ...)

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/l-agresseur-de-finkielkraut-s-en-prend-au-lobby-sioniste-qui-dirigerait-la-france_2079733.html

